

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 25 novembre 2022,
Secrétaire de séance : Christine CABON

Etaient présents 47 titulaires, 2 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Louis BENOIT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Cédric PUCHEU à Jean-Claude COSTE, Lydie ALTHAPÉ à Jean-Luc ESTOURNES, Claude BERNIARD à Bernard UTHURRY, Laurent KELLER à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne SAOUTER, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Christophe QUERY

RAPPORT N° 221201-15-ADM-

**PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027 :
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU GROUPE D'ACTION LOCALE
« MONTAGNE BÉARNAISE » ET DE SON PRÉSIDENT**

M. LACOUR explique par délibération N°220630-03-DEV en date du 30 Juin 2022, le dossier de candidature du territoire de contractualisation régionale « Vallée d'Ossau / Haut-Béarn/ Pays de Nay » au volet territorial des fonds européens pour la période 2021-2027, a été validé.

Un premier dossier de candidature a été envoyé le 17 juin et des éléments complémentaires ont été apportés par l'équipe technique des Fonds Européens, le 10 août et le 15 septembre, pour répondre à des demandes de précision de l'Autorité de Gestion.

Conformément au règlement de sélection, cette candidature a été examinée par un comité technique puis soumise au comité de suivi des programmes européens 2021/2027 du 24 octobre au 7 novembre 2022. Ainsi, la candidature du territoire a été retenue le 7 novembre.

Le « Groupe d'Action Locale » (GAL) dénommé désormais « Montagne Béarnaise » portera ce dispositif avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn comme cheffe de file. Il sera composé de 48 membres à parité de membres publics et privés qui siègeront au Comité de Programmation.

Il appartient à chaque collectivité de désigner ses représentants au collège élu du futur GAL, selon la représentativité territoriale suivante, définie au prorata de sa population :

- CC Haut-Béarn : 5 titulaires / 5 suppléants
- CC Vallée d'Ossau : 2 titulaires / 2 suppléants
- CC Pays de Nay : 4 titulaires / 4 suppléants

Considérant le nombre de représentants de la CCHB au sein du futur GAL, sont proposés :

	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
Programme FEDER/LEADER 2021-2027	- Claude LACOUR - Michel LASSERRE - Guillaume CHARLES - Flora LAPERNE - Fabienne TOUVARD	- Nathalie PASTOR - Laurence DUPRIEZ - Lydie ALTHAPÉ - Dany BARRAUD - Sami BOURI

Par ailleurs, la structure porteuse du GAL étant un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), selon l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales, son Président est de fait Président du GAL.

S'il souhaite déléguer cette fonction, il doit nommer à ce poste un de ces Vice-Présidents.

Ainsi et au regard des propositions de désignations ci-dessus, le Président de la CCHB propose de reconduire Claude LACOUR au poste de Président du GAL « Montagne Béarnaise ».

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** comme représentants au sein du futur Groupe d'Action Locale « Montagne Béarnaise » :

	Élus titulaires	Élus suppléants
Programme FEDER/LEADER 2021-2027	- Claude LACOUR - Michel LASSERRE - Guillaume CHARLES - Flora LAPERNE - Fabienne TOUVARD	- Nathalie PASTOR - Laurence DUPRIEZ - Lydie ALTHAPÉ - Dany BARRAUD - Sami BOURI

- **APPROUVE** la nomination de Claude LACOUR en tant que Président du GAL « Montagne Béarnaise »,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 1^{er} décembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé CC

Christine CABON

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY